

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Shigawake

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023.06.78
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023.06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 148
« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ
DE SHIGAWAKE

Il est proposé par la conseillère Chapados, appuyé par la conseillère Skene, et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 2023.06 modifiant le Règlement numéro 148 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Shigawake soit adopté.

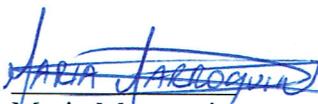
Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro 2023.06 sur le site web de la municipalité de Shigawake à l'adresse suivante : municipalityshigawake.com

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 juin 2023 à compter de 19 heure, à la salle municipale.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Shigawake pour fin de consultation.

Adopté à Shigawake, ce sixième jour du mois de juin 2023.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)


Maria Marroquin
Directrice générale